

## 27 - Enseignement Supérieur - Subvention à l'Université de Franche-Comté - Guides étudiants

**Mme DARD, Première Adjointe, Rapporteur** : Depuis plusieurs années, la Ville de Besançon participe à la réalisation de deux outils d'information sur les possibilités d'enseignement supérieur en Franche-Comté :

### ↳ **le guide régional : que faire après le bac ?**

Ce guide est destiné aux lycéens de classes de terminales de l'Académie. Réalisé en coproduction entre l'Onisep, le CROUS et l'Université, cette brochure imprimée en 11 000 exemplaires, présente toute l'information en matière de formation, de calendrier, de contacts, de conseils mais aussi toute la vie étudiante sur les campus.

### ↳ **le Guide de l'étudiant 2014-2015**

Dans une démarche d'efficacité, de cohérence et de développement durable, l'Université et le CROUS de Besançon se rejoignent pour éditer une brochure unique qui s'adresse à tous les étudiants, en lieu et place de deux outils précédemment distribués en parallèle. Ce livret, sera imprimé en 25 000 exemplaires et présentera toutes les modalités pratiques de vie sur les campus en Franche-Comté.

Une page de communication sur la Ville de Besançon est réservée dans le guide régional.

Ces deux brochures concourent à l'objectif de maintenir les lycéens dans notre région, et contribuent à montrer que la capitale régionale offre des formations supérieures de qualité et des possibilités d'insertion professionnelle.

La Ville de Besançon est sollicitée pour une subvention à hauteur de 4 000 €.

En cas d'accord sur cette proposition, la dépense sera imputée sur la ligne 65.23/65731 CS 10004.

### **Proposition**

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur l'attribution d'une subvention à hauteur de 4 000 € à l'Université de Franche-Comté au titre de l'édition et de la diffusion de deux guides étudiants.

**«M. LE MAIRE** : Pas de remarques ? C'est adopté».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 1, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'attribuer une subvention de 4 000 € à l'Université de Franche-Comté au titre de l'édition et de la diffusion de deux guides étudiants.

M. LE MAIRE et M. SCHAUSS n'ont pas pris part au vote.

*Récépissé préfectoral du 18 juillet 2014.*